



# Union des Eglises Universelles de Dieu

## Le Monde A Venir

Association culturelle régie par la loi du 9 décembre 1905  
53 rue Raymond-Losserand 75014 Paris – Tél. : 01.43.22.60.84. - Fax : 01.43.35.05.52.

### Le Leadership des Femmes dans l'Eglise (partie 9)

#### « Les Femmes Devraient Garder le Silence » Une étude de I Corinthiens 14 : 34 - 35

##### Préface de Joseph Tkach

Dans I Corinthiens 14 : 34 – 35, Paul a écrit : « *Comme dans toutes les Eglises des saints, que les femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis d'y parler ; mais qu'elles soient soumises, selon que le dit aussi la loi. Si elles veulent s'instruire sur quelque chose, qu'elles interrogent leurs maris à la maison ; car il est malséant à une femme de parler dans l'Eglise* » (versets 33 à 35).

Si nous prenons ces versets littéralement, cela signifierait que les femmes ne sont pas autorisées à chanter dans l'Eglise ni à répondre lorsque le pasteur demande des commentaires ou pose des questions à l'auditoire. De plus, cela contredirait ce que Paul a dit au chapitre 11, où il affirme que les femmes *pouvaient* prier et prophétiser dans l'Eglise si elles avaient un habillement convenable.

Le bon sens commun, la tradition de l'Eglise, et les bons principes tirés de l'interprétation biblique disent tous que nous ne devrions pas prendre ces versets au sens littéral – et presque personne ne le fait. Paul n'est pas en train de faire une interdiction absolue disant que les femmes ne peuvent jamais parler dans l'Eglise. Ses commentaires concernaient plutôt une situation particulière, et ils sont limités d'une certaine manière. La question est : quelles sont les limites de l'interdiction de Paul ? Dans l'article ci-dessous, l'équipe de révision doctrinale examine le contexte et regarde les détails de ces versets.

--oOo--

##### Un Appel à l'Ordre

Dans I Corinthiens chapitre 11, Paul commence à donner ses instructions à l'Eglise de Corinthe au sujet de leurs services cultuels quelque peu désorganisés. Comme nous l'avons étudié dans notre article précédent, Paul dit que les femmes devraient porter un couvre-chef lorsqu'elles prient et prophétisent ; puis il corrige les Corinthiens sur leur façon d'observer la Sainte Cène. Au chapitre 12, il aborde le bon usage des dons spirituels dans le service cultuel. Il décrit un certain nombre de dons, et affirme que tous les dons sont importants pour le Corps de Christ ; la variété des dons réclame le respect et l'honneur mutuels, mais pas la vanité ni la honte.

Au chapitre 13, Paul décrit l'amour [traduit par le mot « charité » dans certaines versions de la Bible] comme étant la voie par excellence. Et au chapitre 14, il décrit longuement le contraste entre le don des langues et le don de prophétie. Apparemment, certaines personnes à Corinthe faisaient l'éloge du don des langues comme étant une marque de supériorité spirituelle. Paul ne leur a pas dit de cesser de parler en langues, mais il a mis les restrictions suivantes sur la façon dont les langues devraient être utilisées lors d'un service cultuel :

- 1) Il devrait y avoir deux ou trois orateurs (I Corinthiens 14 : 27).
- 2) Ils devraient parler un à la fois (verset 27).
- 3) Il devrait y avoir une interprétation (verset 27b). Si personne ne peut interpréter les langues, alors « *qu'on se taise dans l'Eglise, et qu'on parle à soi-même et à Dieu* » (I Corinthiens 14 : 28). Cependant, cette exigence ne devrait pas être tirée hors de son contexte dans le but de créer une interdiction complète à toute personne parlant, chantant ou priant.<sup>(1)</sup>

Paul donnait apparemment une certaine organisation à une réunion de culte plutôt chaotique où plusieurs membres parlaient en même temps et prononçaient des mots que personne ne pouvait comprendre.

Paul préconise le don de prophétie comme étant bien plus utile, mais il donne également des lignes de conduite similaires à ceux qui prophétisent :

- 1) Seuls deux ou trois orateurs devraient parler (verset 29). Si quelqu'un d'autre a une chose à dire, le premier orateur devrait se taire.<sup>(2)</sup>
- 2) Ils devraient parler l'un après l'autre (verset 31).
- 3) Les gens devraient « examiner toutes choses » (verset 29 ; cf. I Thessaloniens 5 : 21).

Paul note que « les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes » (I Corinthiens 14 : 32). Cela signifie que les orateurs doivent être capables de s'arrêter de parler ; ils ne peuvent pas utiliser l'argument « Dieu me pousse à parler » comme excuse à la confusion qu'ils créent.<sup>(3)</sup> Lorsque Dieu donne un don, Il donne également à la personne la responsabilité de prendre des décisions pour utiliser ce don de façon appropriée. Le simple fait d'avoir un don n'autorise pas une personne à l'utiliser où et quand elle le veut. Paul explique sa raison : « *Car Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix* » (I Corinthiens 14 : 33).

Paul <sup>(4)</sup> dit ensuite aux femmes de garder le silence, et de poser leurs questions à la maison : « *Comme dans toutes les Eglises des saints, que les femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis d'y parler ; mais qu'elles soient soumises, selon que le dit aussi la loi. Si elles veulent s'instruire sur quelque chose, qu'elles interrogent leur mari à la maison ; car il est malséant à une femme de parler dans l'Eglise* » (I Corinthiens 14 : 33 - 35).

Examinons certains détails figurant dans ces versets.

## Observations

1) La première chose que nous remarquons est que les femmes ne sont pas les seules personnes à qui Paul dise de « se taire ». Il utilise le même mot aux versets 28 et 30 pour dire aux gens parlant en langues et aux prophètes de se taire lorsque d'autres personnes parlent. Dans ces deux versets, Paul ordonne un silence temporaire, pas une interdiction complète et permanente.<sup>(5)</sup>

2) Le mot grec *laleō* traduit par le mot « parler » ne désigne pas nécessairement un rôle formel d'orateur derrière la chaire. Le mot *laleō* est un mot général qui peut aussi être traduit par « discuter ». Paul a utilisé ce mot général pour dire que les femmes ne devraient pas parler. Mais nous devons choisir quelle interprétation Paul donnait à ce mot grec : Paul interdisait-il aux femmes d'exercer des fonctions officielles dans la communication, ou leur interdisait-il de parler quand elles étaient dans l'auditoire,<sup>(6)</sup> ou était-ce encore autre chose ?

3) Paul dit que les femmes devraient être soumises plutôt que de parler. Cela sous-entend que les femmes de Corinthe parlaient d'une façon indisciplinée. Puisque Paul dit au chapitre 11 que les femmes peuvent prier et prophétiser, et au chapitre 14 que deux ou trois personnes peuvent prophétiser dans un service cultuel, cela montre que les femmes sont autorisées à accéder à la chaire pour y parler. Ce n'est pas de l'insubordination de leur part que de prophétiser ; il est cependant probable que Paul voulait leur interdire d'autres pratiques moins formelles, telles que le papotage ou les commentaires faits en étant dans l'auditoire.<sup>(7)</sup>

4) Paul dit que « la Loi » requiert la soumission. Voici diverses interprétations possibles sur le genre de soumission dont parle Paul :

a) la soumission de toutes les femmes à tous les hommes. Cependant, comme nous l'avons vu dans les études précédentes, l'Ancien Testament ne requiert pas que toutes les femmes soient soumises à tous les hommes, et il ne requiert pas qu'elles se taisent. Pourtant, certains érudits croient que Paul fait ici allusion à un « principe » tiré de la Genèse.<sup>(8)</sup>

b) la soumission des épouses à leurs maris.<sup>(9)</sup> Bien que ce commandement ne se trouve pas explicitement dans l'Ancien Testament, la présence du commandement dans le Nouveau Testament<sup>(10)</sup> suggère qu'il était basé sur les principes de l'Ancien Testament. De plus, le verset 35 indique que Paul a peut-être été confronté à un problème existant entre les maris et leurs épouses. Cependant, si Paul fait allusion à une règle relative aux relations familiales, elle ne s'applique pas nécessairement à l'autorité dans l'Eglise.

c) la soumission à une loi romaine qui restreignait le rôle des femmes dans le culte païen.<sup>(11)</sup> Bien que Paul parle habituellement de la loi mosaïque quand il utilise le mot *nomos*, il est possible qu'il parle de la loi civile dans ce verset ; les Corinthiens savaient par le contexte de quelle loi Paul leur parlait.

d) la soumission à elles-mêmes. Tout comme Paul disait aux prophètes de se contrôler (verset 32), il utilise le même mot grec au verset 34 pour dire que les femmes devraient être soumises ; la proximité de ces deux utilisations suggère que Paul affirme que les femmes doivent se contrôler. La version *New American Standard Bible* traduit le verset 34b de la façon suivante : « qu'elles se soumettent elles-mêmes, tout comme le dit la Loi ». <sup>(12)</sup> Dans ce cas, la « loi » pourrait être soit la loi romaine, soit des principes bibliques généraux de décence et d'ordre.

5) Paul aborde le problème en disant : « Si elles veulent s'instruire sur quelque chose... ». Cela sous-entend que le problème à Corinthe était de poser des questions dans le désir d'apprendre quelque chose.<sup>(13)</sup> Blomberg suggère ceci : « Peut-être que les femmes de cette époque – en général ignorantes – interrompaient-elles les délibérations par des questions inappropriées qu'il aurait été préférable de traiter dans leurs maisons ». <sup>(14)</sup> Belleville dit : « Leur faute n'était pas en soi de demander, mais de le faire au mauvais endroit ». <sup>(15)</sup>

6) Paul demande que les femmes « interrogent leur mari à la maison ». <sup>(16)</sup> Cela peut sous-entendre que les problèmes étaient causés avant tout par des femmes mariées avec des hommes chrétiens. <sup>(17)</sup> Mais l'exégète Grudem a probablement raison quand il suggère que Paul « supposait les Corinthiens capables d'en déduire comment appliquer ce principe aux femmes célibataires [ou à celles mariées à des hommes païens], car celles-ci parlaient probablement avec certains hommes à la fin du service ». <sup>(18)</sup> Paul utilise l'exemple des « maris à la maison » pour illustrer quelle personne doit répondre et à quel endroit il peut le faire. Mais cet exemple ne limite pas le droit de réponse aux seuls hommes mariés. De plus, les femmes pouvaient probablement poser leurs questions alors qu'elles étaient sur le chemin du retour vers leur maison. D'autre part, les questions pouvaient venir également d'autres femmes ou d'autres hommes. <sup>(19)</sup> Mais le point principal de Paul à l'égard des femmes reste le suivant : ne parlez pas dans l'Eglise, pas même pour poser des questions.

7) Paul dit qu'il est « malséant » que les femmes parlent dans l'Eglise. Ce mot fait appel au sens des convenances sociales propres aux Corinthiens. Paul dit que la coutume de l'Eglise (I Corinthiens 14 : 33b), la loi (verset 34), et les convenances dans la société (verset 35) interdisent toutes aux femmes de parler dans l'Eglise. <sup>(20)</sup> Les questions ne sont pas mauvaises en elles-mêmes puisqu'elles peuvent être posées à la maison, mais il est désordonné de les poser pendant un service cultuel.

8) Il n'est pas facile de savoir si l'expression « comme dans toutes les Eglises des saints » (I Corinthiens 14 : 33b) introduit le sujet qui suit ou conclut celui qui précède. L'exégète Linda Belleville note que dans les autres passages où Paul fait appel à la pratique des autres Eglises, il le fait à la *fin* de la discussion (I Corinthiens 4 : 17 ; I Corinthiens 7 : 17 ; I Corinthiens 11 : 16), et il est redondant d'avoir l'expression « dans les Eglises » à la fois dans la clause préliminaire et à la fin de la même déclaration. Comme Linda Belleville le note : « Que les femmes... » est un début typiquement Paulinien d'un nouveau paragraphe. <sup>(21)</sup> Cependant, ceci ne semble pas affecter l'interprétation des versets. Quoi qu'il en soit, il semble que les autres Eglises faisaient déjà ce que Paul voulait que les Corinthiens fassent.

### **Eglise, Loi et Société**

Paul a déjà indiqué que les femmes peuvent prier et prophétiser dans l'Eglise (chapitre 11), et qu'un service cultuel inclut deux ou trois personnes prophétisant à tour de rôle (I Corinthiens 14 : 29 – 32). Cela signifie qu'il est permis aux femmes d'exercer des fonctions officielles d'oratrices dans l'Eglise. Paul interdisait apparemment un autre type de discours. Tout comme il n'autorisait pas les gens parlant en langues ou les prophètes à parler en dehors de leur tour, il ne voulait pas que les femmes parlent en dehors de leur tour pour dire des choses d'une façon qui rompait avec les coutumes sociales relatives à la bienséance.

Paul en appela à la coutume de l'Eglise, à la loi, et aux convenances sociales ; nous verrons combien chacune d'elles est en rapport avec le problème auquel Paul est confronté.

1) Nous savons très peu de choses sur la façon dont les Eglises du premier siècle fonctionnaient, excepté ce que le Nouveau Testament nous révèle – et le tableau d'ensemble est caractérisé par la variété. Certaines Eglises étaient dirigées par des apôtres et des anciens locaux ; d'autres l'étaient par des prophètes et des enseignants ; certaines par des évêques, des anciens ou des diacres. Bien que nous connaissions les noms d'un certain nombre d'hommes et de femmes influents, il y a peu de cas où nous pouvons associer ces noms à des titres spécifiques. Nous en connaissons encore moins sur la façon dont un service cultuel typique était mené ; I Corinthiens 14 est le principal témoignage sur ce sujet.

2) Nous avons étudié l'Ancien Testament, et nous n'avons trouvé aucune interdiction pour les femmes de parler en public.<sup>(22)</sup> Les Ecritures fournissent des exemples de femmes qui avaient des rôles de leader dans le gouvernement civil, dans la louange publique à Dieu, et qui donnaient des réponses avec autorité sur des sujets spirituels à des leaders civils masculins (par exemple, Deborah, Marie et Hulda). Les Ecritures ne demandent pas à toutes les femmes de se soumettre à tous les hommes. Le problème à Corinthe impliquait probablement soit a) des épouses parlant contre leurs maris ou les déshonorant,<sup>(23)</sup> ou b) plus généralement, des femmes agissant de façon désordonnée, et considérées pour cette raison comme « non soumises ». La « loi » que Paul mentionne peut être une loi civile, ou une règle du Nouveau Testament.

3) Dans la société gréco-romaine, les femmes avaient autorité dans les soins domestiques, mais elles avaient rarement l'opportunité de parler en public. Pour illustrer ceci, Craig Keener cite l'extrait suivant : « Plutarque continue en expliquant que la conversation d'une femme devrait aussi se faire en privé au foyer... elle « devrait adresser sa conversation soit à son mari, soit par son mari » ». <sup>(24)</sup> La femme moyenne était moins éduquée et avait peu d'expérience sur la façon de se comporter dans les assemblées publiques ; cela peut avoir contribué au problème qui existait à Corinthe. <sup>(25)</sup>

Il est parfois suggéré que les synagogues réservaient des places séparées pour les hommes et les femmes, et que l'Eglise primitive a continué cette coutume. De ce fait, lorsque les femmes posaient des questions aux hommes, il était nécessaire de crier à travers une barrière, et c'est pourquoi Paul a interdit de telles questions dans l'Eglise. Bien que l'hypothèse soit attrayante parce qu'elle fournirait un motif aux directives de Paul, il y a peu de preuves au sujet des places séparées selon le sexe dans les synagogues du premier siècle. <sup>(26)</sup>

### **Evaluer les Prophéties**

Divers érudits ont soutenu que Paul affirmait que les femmes ne devraient pas être impliquées dans l'« évaluation » des messages prophétiques (I Corinthiens 14 : 29) – seuls les hommes pouvaient déterminer si un message était en accord avec la saine doctrine. <sup>(27)</sup> Selon ce point de vue, hommes et femmes peuvent prophétiser, mais seuls les hommes peuvent commenter la validité des prophéties, parce que eux seuls ont cette autorité. Cette interprétation a l'avantage de maintenir les versets 34 et 35 sur le même sujet que celui du reste du chapitre : l'usage ordonné des dons spirituels. <sup>(28)</sup> Selon cette optique, ces érudits disent que les femmes peuvent parler dans l'Eglise mais (en se basant largement sur I Timothée 2 : 12) ne peuvent pas avoir autorité.

Cette interprétation est devenue presque unanime parmi les érudits traditionalistes. Ils soutiennent que la prophétie (un commentaire non préparé) ne fait pas autant autorité que l'enseignement (une explication des Ecritures) ; les femmes peuvent prononcer des prophéties

mais ne devraient pas avoir l' « autorité ecclésiastique » leur donnant la responsabilité d'enseigner ou de juger de façon officielle ce que les hommes disent.

Divers points peuvent être notés à l'encontre de cette opinion :

1) Quand Paul dit que « les autres » devraient juger ce qui est dit (I Corinthiens 14 : 29), il peut vouloir dire la congrégation entière ou les autres prophètes. Mais dans les deux cas, cela inclurait les femmes. L'exégète Keener suggère que les « autres » qui jugent (*diakrinō*) les prophéties seraient des gens ayant le don du discernement (*diakrisis*) (I Corinthiens 12 : 10). Mais il précise que rien ne suggère que seuls les hommes aient reçu ce don.<sup>(29)</sup>

2) Quand Paul écrit qu'ils devraient « juger soigneusement ce qui est dit », il n'est aucunement évident qu'il recommande une discussion et un jugement formels par les leaders de l'Eglise. Il pourrait plutôt vouloir simplement dire que chaque personne devrait *réfléchir* si le discours est vrai, tout comme les gens d'aujourd'hui devraient le faire durant les sermons.<sup>(30)</sup> Les versets 34 et 35 sont une explication à peine adéquate sur « comment procéder avec l'expression « que les autres jugent » ». <sup>(31)</sup>

3) Il n'y a pas de preuve que « toutes les Eglises des saints » avaient une procédure pour évaluer les prophéties – ou que cela se faisait dans quelque autre Eglise. Aucun des premiers interprètes n'a suggéré que les versets 34 et 35 soient des lignes de conduite pour évaluer les prophéties.<sup>(32)</sup>

4) Paul ne suggère nulle part que l'évaluation des prophéties, ou le discernement des esprits, fasse davantage autorité que la prophétie. Tout au long de I Corinthiens 14, il loue plutôt la prophétie comme étant le don le plus utile.

5) Ces érudits ont inversé la signification naturelle du verset 35, qui suggère que les femmes voulaient *apprendre* quelque chose en posant des questions. Par opposition, ces érudits disent que le problème vient de ce que les femmes exprimaient un jugement. Il serait douteux qu'une femme ayant le don du discernement diffère ses réserves au sujet du sermon jusqu'à son retour à la maison, où elle partagerait alors ses réflexions avec son mari, ce dernier n'ayant peut-être pas le don du discernement.<sup>(33)</sup>

6) Il semble que les services cultuels à Corinthe étaient chaotiques. Les Corinthiens n'avaient probablement pas un temps défini pour évaluer les messages prophétiques. Il est donc douteux que Paul aborde des problèmes que les Corinthiens avaient déjà au sujet de ce temps d'évaluation – et il n'y a pas de preuve que Paul anticipe une objection hypothétique. Les versets 34 et 35 indiquent que le problème concernait des commentaires et des questions que posaient les femmes, peut-être à tout le monde à la fois, ou à des hommes spécifiques.<sup>(34)</sup>

7) Selon le point de vue des exégètes Grudem et Hurley, ce ne serait pas de l'insoumission pour une femme de poser des questions ou de faire des commentaires au sujet de la prophétie donnée *par une femme*. Mais Paul n'aborde pas une telle possibilité.

8) L'appel de Paul fait aux femmes de se taire vient cinq versets *après* qu'il dise que les prophéties devraient être évaluées, et il utilise un verbe différent. Paul ne fait rien pour relier le verset 34 avec le verset 29. Il se peut que les versets 34 et 35 ne concernent pas

le sujet des dons spirituels, mais qu'ils *concernent* l'ordre dans le service cultuel, et il n'est pas déraisonnable que Paul inclue ces versets dans ce chapitre, puis qu'il conclue au verset 36 sa discussion au sujet des dons spirituels.

Il est acceptable de suggérer que Paul interdise la même sorte de discours qu'il interdit aux gens parlant en langues et aux prophètes : celle qui consiste à parler en dehors de son tour. Lorsque quelqu'un parle en chaire, les autres devraient se taire, sans faire de commentaires à voix haute, sans poser de questions (même bien intentionnées<sup>(35)</sup>), et sans tenir leurs propres conversations. Car tout ceci serait malséant aux yeux du public, contraire à ce que Dieu demande, et contraire à la façon dont les autres congrégations fonctionnent.<sup>(36)</sup>

Ben Witherington suggère la possibilité suivante : « Il est très crédible que ces femmes supposaient que les prophètes et prophétesses chrétiens fonctionnaient beaucoup comme l'oracle de Delphes, qui prophétisait seulement pour répondre à des questions, incluant des questions sur des sujets purement personnels. Paul soutient que la prophétie chrétienne est différente : les prophètes et prophétesses parlent en réponse à l'incitation du Saint-Esprit, sans aucun amorçage humain de la pompe. Paul limite ensuite de telles questions à un autre endroit, à savoir le foyer. Il peut sous-entendre que le mari ou l'homme qui devait être questionné était soit un prophète, soit une personne capable au moins de répondre à de telles questions à un moment plus approprié »<sup>(37)</sup>

### **Femmes Bruyantes**

Nous croyons que la théorie de la « réunion bruyante » donne du sens aux données bibliques : les femmes perturbaient la réunion d'une certaine façon.<sup>(38)</sup> Cependant, l'exégète Hurley critique cette opinion, et nous allons répondre à ses objections suivantes :

1) « Il n'y a aucune indication ailleurs dans la lettre que les femmes en particulier étaient indisciplinées ». <sup>(39)</sup> Nous croyons que cette objection n'est pas valide. Une analyse du chapitre 11 montre que les femmes étaient le problème principal ; Paul donne moins d'arguments en faveur de la façon dont les hommes devraient paraître, ce qui suggère qu'il croie qu'il est davantage nécessaire de corriger la façon dont les femmes prient et prophétisent.

2) « Paul est bien confronté à des situations d'indiscipline dans la lettre (I Corinthiens 11 : 33 – 34 ; I Corinthiens 14 : 27, 29, 31). Il y fait face en établissant de l'ordre plutôt qu'en faisant taire complètement les indisciplinés ». C'est vrai, mais rien n'est dit contre la théorie de la réunion bruyante. Personne ne croit que Paul ait fait taire complètement les femmes.<sup>(40)</sup> Le silence qu'il a commandé aux femmes était un silence temporaire, tout comme ce l'était pour les prophètes et les gens parlant en langues ; le but de tous ces commandements était un service cultuel discipliné.

3) « La règle que Paul expose en est une qu'il dit s'appliquer dans toutes ses Eglises (I Corinthiens 14 : 33b). Il semble improbable que le problème des femmes bruyantes ait concerné chacune d'elles ». Cependant, Paul ne dit pas qu'une *règle* devait être donnée dans toutes les Eglises – il suffisait que les Eglises fassent déjà ce qui est bienséant selon la théologie et la culture. Quelle que soit la façon de définir le problème, il semble improbable que le même problème soit survenu dans toutes les Eglises – s'il était devenu si commun, Paul aurait donné aux Corinthiens certains conseils sur ce sujet lorsqu'il a établi l'Eglise à

Corinthe, et il ne fait pas d'allusion à cette question dans aucun enseignement antérieur.<sup>(41)</sup> La plupart des Eglises étaient déjà disciplinées.<sup>(42)</sup>

4) « Cela ne ressemble pas à Paul de faire taire toutes les femmes sous prétexte que certaines soient bruyantes ou perturbatrices. La façon réelle dont il a traité d'autres personnes indisciplinées fournit une base concrète s'opposant à une action généralisée lorsque seuls quelques individus sont en fait les fautifs ». Cette objection est sans fondement. Paul donne parfois des commandements à un groupe entier même quand il est improbable que *chaque* membre du groupe eût un problème. Dans I Timothée chapitre 5 verset 11, il écrit comme si *toutes* les veuves les plus jeunes sont incapables de contrôler leur désir de se marier ; dans Tite chapitre 1 verset 12, il écrit comme si tout le monde en Crète est un glouton paresseux. Dans I Timothée chapitre 2, verset 8, il instruit les *hommes* à prier « sans colère ni mauvaises pensées ». Apparemment, le problème au sujet de la prière à Ephèse était causé seulement par les hommes, et probablement seulement par certains d'entre eux, si bien que Paul a donné des instructions seulement pour les hommes ; de la même façon, le problème du bavardage à Corinthe se trouvait être causé par des femmes. Paul écrivait à des Eglises spécifiques, confrontées à des situations spécifiques, en n'essayant pas d'écrire des manuels pour toutes les Eglises de toutes les époques. Paul écrivait parfois des principes d'une validité universelle, mais d'autres instructions sont une application d'une vérité intemporelle pour une situation spécifique.

Même dans l'interprétation de Hurley, Paul était trop catégorique dans son interdiction – il interdit toutes les questions parce que *certaines* d'entre elles pouvaient ne pas être sages. Cependant, le commandement de Paul est tout à fait raisonnable si nous comprenons que Paul est confronté à un vacarme général : les gens ne devraient pas interrompre le service. Paul supposait que les Corinthiens pouvaient comprendre, comme nous le faisons aujourd'hui, que murmurer est permis, et qu'une femme peut interroger le pasteur, et pas seulement son propre mari. Il n'est pas honteux pour les femmes de prier et prophétiser à l'Eglise, mais il est honteux pour elles (ou qui que ce soit d'autre) de causer du vacarme, et c'est là le souci principal de Paul.

### Conclusion

Bien que nous ne puissions pas répondre à toutes les questions au sujet de la situation spécifique que Paul examinait à Corinthe, nous concluons qu'il traitait bien une situation spécifique plutôt qu'une interdiction générale faite aux femmes de parler à l'Eglise. Son intention était d'interdire les questions et commentaires perturbateurs et irrespectueux qui faisaient partie des réunions corinthiennes chaotiques – et à Corinthe, ces pratiques particulières venaient des femmes. Tout comme il a dit aux gens parlant en langues et aux prophètes désordonnés de se contrôler parce que Dieu n'est pas un Dieu de désordre, il a dit aussi aux femmes de se contrôler parce que la loi enseigne l'autodiscipline. Si elles veulent apprendre quelque chose, elles peuvent poser des questions quelque part ailleurs.<sup>(43)</sup>

Une seule personne devrait parler à la fois, toutes les autres, qu'elles soient hommes ou femmes, devraient garder le silence, car il est inconvenant pour des gens de l'auditoire de causer pendant que quelqu'un d'autre est en train de parler au groupe. Tout comme l'appel de Paul à garder le silence adressé aux gens parlant en langues et aux prophètes, ne devrait pas être transformé en demande de ne rien dire du tout, de même aussi son appel aux femmes à se taire ne devrait pas être transformé en une interdiction absolue de donner des messages de valeur spirituelle à l'Eglise. C'est une chose que Dieu permet de façon spécifique au chapitre 11.

## Notes de renvoi

1) Paul utilise le même mot grec qui est traduit par « se taire » au verset 34. James Hurley note que « il n’y a aucune intention que la première [personne] dût ne plus parler lors du service cultuel. Il ou elle peut certainement chanter des hymnes, prier, etc.... Paul laisse à ses lecteurs le soin de comprendre le contexte » (*Man and Woman in Biblical Perspective* [Zondervan, 1981], 190).

2) De nouveau, la traduction NIV masque le fait que Paul ait utilisé le même mot grec pour silence. Et de nouveau, Paul n’avait pas l’intention d’interdire à la personne de s’exprimer par la suite – il a fait appel au silence seulement pour la situation immédiate.

3) Ce point s’applique probablement aussi aux gens parlant en langues. Le verbe grec est *hypotassō*, traduit ici par « soumis au contrôle de » mais traduit plus communément par « soumis ».

4) Gordon Fee et quelques autres érudits ont suggéré que Paul n’ait pas écrit ces versets – ces versets figurent à un endroit différent dans un petit nombre d’anciens manuscrits, comme s’ils avaient été ajoutés au texte à partir d’un commentaire marginal. Cependant, tous les manuscrits contiennent BIEN ces versets, et nous les acceptons en tant que partie de l’épître canonique. De façon occasionnelle, les scribes ont fait des erreurs quand ils ont copié les manuscrits, et des corrections ont été écrites dans la marge, et ces corrections étaient parfois incorporées dans le texte lors des copies subséquentes, mais pas toujours à la bonne place. Quelques érudits ont suggéré que Paul est en train de citer ici quelques Corinthiens, en les désapprouvant, mais cela semble improbable. Ces versets ne sont pas – sur le plan du style ou de la théologie – semblables à ceux figurant aux autres endroits où Paul cite probablement les Corinthiens (par exemple, I Corinthiens 6 : 12 – 14). Ces versets ne sont pas des hypothèses non plus, car il y a des explications adéquates à ce pourquoi Paul a écrit ces mots.

5) « La question est : quelle sorte de « silence » Paul concevait-il dans I Corinthiens chapitre 14, verset 34 ? Cela ne peut pas être un silence de toute parole... Paul dit dans I Corinthiens chapitre 11, juste trois chapitres avant, que les femmes qui prient et prophétisent devraient avoir la tête couverte, ce qui suppose qu’elles pouvaient prier et prophétiser à voix haute lors des services de l’Eglise » (Wayne Grudem, *Evangelical Feminism and Biblical Truth* [Multnomah, 2004], 232-33). De façon similaire, Craig Keener écrit : « Dès lors que vous contestez que Paul n’ait pas voulu interdire toute parole, vous suscitez déjà la question de l’interprétation de ce qu’il a vraiment voulu dire dans son contexte historique, et comment cela pourrait s’appliquer dans notre contexte d’aujourd’hui » (« Women in Ministry, » dans *Two Views on Women in Ministry* [ed. James R. Beck and Craig L. Blomberg; Zondervan, 2001], 41).

6) Craig Blomberg suggère cette possibilité : « Peut-être étaient-elles en train de « papoter » ou même de commérer, comme certaines femmes juives...étaient réputées d’aimer le faire dans les synagogues » (*I Corinthiens* [NIV Application Commentary ; Zondervan, 1994], 280).

7) Grudem écrit : « Il n’y a rien dans I Corinthiens qui indique que les femmes étaient des perturbatrices » (243). C’est techniquement vrai – mais il est également vrai que rien dans

l'épître ne dit non plus que les gens parlant en langues causaient des problèmes. Paul décrit ce problème en utilisant le mode conditionnel : « *Si* je faisais ceci... *Si* tous parlaient en langues... *Si* vous louez Dieu avec votre esprit... » En dépit de ce style de raisonnement, les érudits sont généralement d'accord que Paul s'occupe d'une situation réelle. Ses instructions sous-entendent un problème qu'il était en train de corriger ; c'est aussi le cas avec ses commentaires au sujet des femmes.

8) Josèphe dit que les Ecritures enseignaient aux femmes à être soumises (*Against Apion* 2 :24), et c'était probablement largement admis qu'il en fût ainsi, bien que ce ne soit pas étayé par des versets spécifiques. L'idée est que l'homme a autorité sur la femme, soit parce qu'il a été créé en premier (Genèse 2), soit parce que la soumission faisait partie de la malédiction contre la femme (Genèse 3). Historiquement, la plupart des érudits ont cité la malédiction, mais les érudits traditionnels d'aujourd'hui basent généralement leurs explications sur Genèse 2, peut-être parce qu'ils ne veulent pas dire que les femmes en Christ soient l'objet d'une malédiction. Garland écrit : « Genèse 3 : 16 est prophétique, pas normatif, et les exégètes juifs ne basent pas la soumission des femmes dans le récit de la création » (*I Corinthians*, 672). Hurley dit que Paul « fait appel de façon continue à la relation d'Adam et Eve *avant* la chute plutôt qu'*après*, et qu'il se réfère à Genèse 2 plutôt qu'à Genèse 3 » (192).

Cependant, même si le premier homme avait autorité parce qu'il fut créé le premier, c'est loin d'être clair dans Genèse quant à savoir si 1) tous les hommes subséquents ont autorité sur toutes les femmes subséquentes, ou 2) leur autorité est limitée aux domaines spirituels, ou 3) si cette autorité se limite au mariage. L'Ancien Testament donne des exemples de femmes qui avaient de l'autorité sur des hommes dans les domaines civil et religieux.

9) Les mots grecs pour *homme* et *femme* signifient souvent mari et épouse ; la signification est déterminée par le contexte. Gordon Fee note qu'un ancien manuscrit ajoute « à leurs maris », mais il commente : « Il n'est pas du tout clair de savoir que c'est ce que l'auteur entendait » (*The First Epistle to the Corinthians* [New International Commentary on the New Testament ; Eerdmans, 1987], 699).

10) Par exemple, Ephésiens chapitre 5, verset 22. Comme cela a été discuté dans un article précédent, Paul équilibre ce commandement avec l'exhortation faite aux hommes d'aimer leurs épouses d'une façon désintéressée (Ephésiens 5 : 25).

11) « La religion officielle dans la diversité romaine était étroitement supervisée. Les femmes qui participaient étaient soigneusement organisées, et leurs activités étaient strictement régulées » (Linda Belleville, « Women in Ministry, » dans Beck and Blomberg, 119). Richard et Catherine Clark Kroeger citent Plutarque, Cicéron et Tite-Live pour prouver que Rome avait des lois régulant le comportement des femmes dans le culte (« Pandemonium and Silence at Corinth, » *Reformed Journal* 28 [June 1978], page 9). Les références sont Plutarque, *Lives*, on Solon ; Cicéron, *Laws*, II.xv ; Tite-Live, XXXIX.xv ; et Phintys, *Stobaeus*, IV.23.61.

12) « La soumission » et « le silence » sont les deux faces d'une même pièce de monnaie. Se taire c'est être soumis – et être soumis (dans le contexte du culte) c'est se taire. Le contrôle de la langue est fort probablement ce dont Paul est en train de parler (Belleville, 119). L'idée est que lorsque Paul dit aux femmes d'être soumises, il entendait la même chose que lorsqu'il a dit aux prophètes d'être soumis. Ralph Martin écrit : « Ce que Paul réprimande est la façon dont les femmes troublaient le bon ordre du culte.... Le mérite de cette opinion est qu'elle nous permet de prendre l'expression « être soumises » comme ne se référant pas à leurs maris

mais comme se référant à leur propre esprit » (*The Spirit and the Congregation* [Eerdmans, 1984], 85).

13) Le mot grec est *manthanō*, traduit habituellement par « apprendre ». La version NASB le traduit littéralement : « Si elles désirent apprendre quelque chose... »

14) Blomberg, 280. Bien que certaines femmes du premier siècle étaient bien éduquées, la plupart ne l'étaient pas. Elles se mariaient jeunes et restaient à la maison. Keener préconise cela comme étant le problème principal : les femmes « parlaient haut et fort, posant des questions pour apprendre ce dont on parlait durant les prophéties ou l'exposé des Ecritures dans l'Eglise.... Les femmes interrompaient l'exposé des Ecritures par leurs questions. Ceci aurait causé un affront à des hommes plus conservateurs ou à des visiteurs de l'Eglise, et ceci aurait aussi causé une perturbation du service en raison de la nature des questions... Plutarque dit qu'il est important de poser des questions aux conférenciers seulement dans le cadre de leur compétence : leur poser des questions sans rapport avec leur discipline est impoli. Pires cependant sont ceux qui défient l'orateur sans même comprendre son point de vue.... Ce principe s'applique particulièrement aux interrogateurs incultes qui font perdre leur temps à tous par leurs questions pour lesquelles ils ne se sont pas donnés la peine de faire par eux-mêmes une première recherche... De même aussi ceux qui pinaillent trop, questionnant sur des points externes et hors de propos avec le raisonnement.

« Il était même impoli de se murmurer l'un à l'autre durant une conférence, car se poser ainsi des questions l'un à l'autre aurait été considéré inconvenant et irrespectueux envers l'orateur. Pourquoi aurait-il été plus probable que les femmes de la congrégation posent des questions hors de propos plutôt que les hommes ? Parce que, en général, elles étaient probablement moins instruites que les hommes » (Keener. *Paul, Women and Wives*, 81-83). Schreiner note aussi que Plutarque encourageait les étudiants à interrompre les conférences par leurs questions, et il dit que Paul aurait été injuste de faire taire seulement les femmes (350-351). Mais Paul dit que seulement une personne devrait parler à la fois ; il ne voulait probablement pas que *quiconque* interrompe les orateurs ; il ne suivait pas le conseil que Plutarque donnait pour les conférences.

15) Belleville, *Women Leaders and the Church* (Baker, 1999), 161.

16) Grudem note que cela ne sous-entend pas nécessairement que les femmes demandaient aux *autres* hommes. « Quand Paul dit aux épouses : « soyez soumises à vos maris, comme au Seigneur » (Ephésiens 5 : 22), cela sous-entend-il que les épouses d'Ephèse étaient toutes soumises aux maris des autres femmes ? Bien sûr que non » (244). Cependant, I Corinthiens chapitre 14 est un passage plus correctif qu'Ephésiens chapitre 5.

17) D.A. Carson demande : « Nous devons nous demander pourquoi Paul interdit à *toutes* les femmes de parler. Et n'y avait-il pas des hommes bruyants ? » (« Silent in the Churches, » dans John Piper and Wayne Grudem, *Recovering Biblical Manhood and Womanhood* [Crossway, 1991], 147. Grudem a une objection similaire : « Affirmer que seules les femmes étaient désordonnées, mais pas les hommes, est simplement une supposition sans élément pour l'étayer » (246). Cependant, nous pourrions également nous demander pourquoi Paul interdit toutes questions, même si toutes les questions ne sont pas irrespectueuses. Plus loin dans cet article, nous verrons une preuve que Paul donne parfois des commandements à toute une classe de gens quand seuls quelques-uns sont à l'origine des problèmes. Nous pouvons voir au chapitre 11 que les femmes corinthiennes avaient certains problèmes de comportement que les hommes n'avaient pas, et nous devons considérer la possibilité que cela

pourrait aussi être vrai au chapitre 14. Nous ne croyons pas que Paul ait injustement discriminé les femmes ; en conséquence, nous concluons (en réponse à la question de Carson) que c'était les femmes qui arrivaient à causer un problème à Corinthe en discutant et posant des questions. Puisque la culture gréco-romaine donnait aux hommes beaucoup d'occasions de s'assembler en public, mais que les femmes en avaient peu, il fallait s'attendre à ce que les femmes aient le plus de problèmes dans ce qui était pour elles une situation nouvelle. L. Ann Jervis écrit : « Ici, de façon évidente, Paul discriminait « les femmes » simplement parce qu'à ses yeux elles étaient coupables de cette situation » (« I Corinthians 14 : 34 – 35 : A Reconsideration of Paul's Limitation of the Free Speech of Some Corinthian Women » *Journal for the Study of the New Testament* 58 [1995]: 71).

18) Grudem, 235. I Corinthiens chapitre 7 montre que la congrégation comprenait des veuves et d'autres femmes seules. Nous ne devrions pas attendre que Paul aborde toutes les situations possibles alors que ce n'est pas son sujet principal.

19) Si Paul utilise l'expression « leur mari à la maison » comme une illustration, et non comme une prescription, ce qui semble probable, alors Paul n'est pas confronté à un problème entre maris et épouses.

20) Craig Keener note ceci : « Lorsqu'il était possible de poser des questions au cours d'une conférence publique, la littérature antique atteste que les questions incultes étaient considérées comme absurdes et impolies – et les femmes possédaient généralement une éducation insuffisante et étaient le plus souvent incultes » (51). Les femmes bruyantes et désordonnées ne pouvaient pas être considérées comme étant « soumises », même si elles ne transgressaient pas un commandement particulier. « Il était particulièrement embarrassant pour un mari que son épouse transgressât les restrictions sociales en le questionnant en public. Ce comportement continue à mettre mal à l'aise les gens dans les cultures régies par une règle tacite entre époux visant à ne pas confondre ou embarrasser son prochain en public » (David Garland, *I Corinthians* [Baker, 2003], 670).

21) Linda Belleville, *Women Leaders*, 157-58. Garland exprime ainsi l'opinion majoritaire : « La répétition du mot *ekklessiai* semble maladroite, mais il est plus facile de comprendre comment la coutume de l'Eglise s'applique à une épouse...que de comprendre l'affirmation que Dieu est un Dieu de paix » (669-70).

22) Grudem suggère que Paul « semble se référer généralement à l'Ancien Testament comme « la Loi », et probablement spécialement à l'ordre de la Création dans Genèse chapitre 2, et qu'il semble comprendre ce passage comme enseignant un principe de leadership masculin » (234). Mais, comme nous en avons discuté dans un article précédent, c'est loin d'être clair que Genèse chapitre 2 enseigne une hiérarchie basée sur l'ordre de la création. Quand les érudits disent que les femmes ne sont pas autorisées à exercer une autorité spirituelle ou ecclésiastique, ils basent cette conclusion sur I Timothée chapitre 2, verset 12. Cela peut être, ou ne pas être, une conclusion valide (nous discuterons de cela dans notre prochain article), mais sur le plan de l'exégèse il est incorrect de dire que cela est enseigné dans Genèse chapitre 2, qui ne fait pas une telle restriction.

Hurley écrit : « Il est difficile d'arriver à comprendre comment on pourrait dire que la Loi (c'est-à-dire l'Ancien Testament) enseignait que les femmes devaient se taire à tout moment lors du culte. Elle enseigne l'opposé (Exode 15 : 20 – 21 ; II Samuel 6 : 15, 19 ; Psaumes 148 : 12). Il n'est *pas* difficile de voir que l'Ancien Testament soutiendrait le silence des femmes selon le jugement des prophètes, comme sa *structure entière* enseigne la direction

masculine au foyer et au culte » (191-192). Hurley fait appel à une généralité parce qu'il n'y a pas de verset particulier qui dise ce qu'il veut qu'il dise.

23) Blomberg observe : « Si le mot « femmes » est mieux interprété par le mot « épouses », alors ces restrictions n'excluraient pas les femmes seules du ministère, ni les maris et les épouses des positions de leadership commun, ni les épouses des postes de surveillance dans les Eglises où leurs maris ne seraient pas membres » (286) – parce qu'aucune de ces situations n'impliquerait que les épouses dominent sur leurs propres maris. Il suggère ensuite : « Dans le gouvernement des Eglises de forme presbytérienne ou épiscopaliennne, même les pasteurs seniors se soumettent à de plus grandes structures d'autorité au-dessus d'eux, de sorte que la soumission des femmes pourrait vraisemblablement être préservée même avec une femme pasteur senior » (291).

24) Craig Keener. *Paul, Women and Wives* (Hendrickson, 1992), 23.

25) Blomberg écrit : « Si l'une des explications culturelles au silence imposé par Paul aux femmes est acceptée, alors les chrétiens contemporains feront taire les femmes seulement là où des problèmes comparables existent encore, tels que le manque d'éducation, les conversations qui interfèrent, ou la promotion d'un faux enseignement. Et ils imposeront le silence également aux hommes qui succombent à l'un de ces problèmes » (286).

26) Keener, 76. Donald Binder écrit : « Notre *seul témoignage clair* concernant la division des sexes dans une synagogue vient des écrits de Philon au sujet des pratiques des Therapeutae.... Nous pouvons seulement conjecturer à quel degré ces coutumes reflétaient celles qui se tenaient en dehors de cette communauté particulière » (*Into the Temple Courts : The Place of the Synagogues in the Second Temple Period* [Society of Biblical Literature, 1999], 378-9). Les Therapeutae étaient une secte religieuse et leurs pratiques n'étaient pas nécessairement représentatives des autres synagogues.

27) Cette opinion était suggérée en 1965 par Margaret Thrall, professeur à Cambridge, dans un petit commentaire sur I et II Corinthiens. Elle fut soutenue en détail par trois étudiants de Cambridge : James Hurley dans une dissertation en 1973, Wayne Grudem dans une dissertation en 1978, et par D.A. Carson (Ph.D., Cambridge, 1975) dans un livre en 1987.

Thomas Schreiner, un autre érudit traditionaliste (Ph.D., Fuller, 1983), exprime des réserves sur cette opinion (dans une revue littéraire du *Trinity Journal* 17 [printemps 1996] :120). Plus récemment, il note que « la situation spécifique qui suscite ces mots est difficile à identifier » (dans Beck and Blomberg, 231). Blomberg adopte l'avis de Grudem, mais admet ce qui suit : « L'inconvénient évident de cette approche est qu'elle doit impliquer une signification du mot « parler » que Paul n'explicite jamais. Mais ce problème affecte toutes les opinions qui ne prennent pas les paroles de Paul dans un sens absolu » (ibid.).

Richard M. Davidson opte pour cet avis, mais le restreint aux relations maritales : « L'appel de Paul aux épouses de « se taire » (sigaō) était un silence particulier pendant que les prophéties de leurs maris étaient évaluées, et cela n'indiquait pas un silence total lors du service cultuel » (« Headship, Submission, and Equality in Scripture, » dans *Women in Ministry* [ed. Nancy Vyhmeister ; Andrews University Press, 1998], 277). Mary Evans suggère la même chose : « Ce qui est défendu n'est pas le questionnement de tout homme par toute femme, mais le fait qu'une épouse participe au jugement de son propre mari » (*Woman in the Bible* [InterVarsity 1983], 99).

28) « La discussion des femmes a une place naturelle et n'apparaît pas comme une intrusion soudaine ou comme un changement de sujet » (Hurley, 190). Les érudits qui ont un avis différent admettent que les versets « semblent interrompre brusquement le sujet en cours » (Belleville, *Women Leaders*, 155). Keener se réfère à « la façon maladroite dont cela s'accorde avec le contexte », et il explique : « Paul faisait fréquemment des digressions, et les digressions étaient une partie normale des écrits antiques » (*Paul, Women and Wives*, 74).

29) Keener, *Paul, Women and Wives*, 79.

30) En effet, Grudem admet que le verset 29 *sous-entend* que les femmes devraient « évaluer silencieusement les prophéties dans leurs propres esprits » (« Prophecy – Yes, But Teaching – No » (*Journal of the Evangelical Theological Society* 30 [1987] : 21). Il n'y a pas d'indication dans le texte que l'évaluation se fasse à voix haute. Paul dit que seulement deux ou trois personnes parlant en langues devraient parler, et seulement deux ou trois prophètes devraient s'exprimer ; en conséquence, il serait improbable qu'il invite un nombre illimité d'hommes à commenter verbalement les prophéties. Il ne règlemente pas les évaluateurs des prophéties, ce qui suggère que ce n'était pas une partie formelle du service cultuel.

31) Grudem affirme que les versets 33b à 35 expliquent comment juger les prophéties (Grudem, 234).

32) Les plus anciens interprètes mettaient en avant le silence des femmes, sans fournir d'exceptions. L'interprétation commune des partisans de la complémentarité et l'interprétation commune des égalitaires sont toutes deux relativement modernes ; toutes deux reconnaissent que l'approche traditionnelle ignorait le contexte.

33) « Si Paul se réfère ici à l' « évaluation des prophéties », il conseillerait aux « femmes » d'accomplir cette fonction à la maison. Un tel jugement privé de la prophétie serait en infraction avec d'une part la méthode que Paul vient de prescrire (les autres prophètes doivent distinguer publiquement les prophéties) et d'autre part avec la fonction de la véritable prophétie qui est d'édifier la communauté (I Corinthiens 14 : 4) et le témoignage public (I Corinthiens 14 : 24) » (L. Ann Jervis, « I Corinthiens 14 : 34 – 35, » 61).

34) Grudem suggère que « Paul anticipe une dérobade à son enseignement » (234), comme si les femmes pouvaient dire : Si nous ne pouvons pas évaluer les prophéties, pouvons-nous au moins poser des questions ? Mais tout au long du chapitre 14, Paul semble aborder des situations réelles, et il n'y a aucune indication au verset 35 qu'il dévie vers une question hypothétique. Il n'anticipe pas les questions du genre « et si... » au sujet du parler en langues, par exemple. S'il voulait simplement faire taire les femmes, le verset 34 aurait été suffisant.

35) Keener dit : « Ici, Paul s'oppose en réalité à quelque chose de plus basique que le sujet des femmes enseignant en public...il s'oppose à ce qu'elles enseignent à voix trop haute en public » (*Paul, Women and Wives*, 80).

36) Grudem dit que si Paul aborde un problème unique à Corinthe, alors il serait inutile de dire que « les femmes se taisent *dans les assemblées* » (245). Mais il est parfaitement de bon sens de dire que les gens ne devraient pas interrompre les services culturels, quelle que soit l'Eglise dont on parle, que ce problème existe ou pas dans les autres Eglises.

Grudem récuse aussi l'idée que le souci principal de Paul soit l'ordre dans l'Eglise : « Paul dit lui-même que son souci est le principe de soumission » (247). Paul mentionne la soumission,

oui, mais il ne dit pas que ce soit son souci premier. Son souci tout au long du chapitre concerne l'ordre, et il n'est pas déraisonnable de penser que cela pourrait être également son souci premier aux versets 34 et 35. Carson, écrivant dans un volume que Grudem aida à éditer, dit ceci « Bien que l'accent dans la seconde partie du chapitre soit encore mis sur les langues et la prophétie, il est encore plus étroitement mis sur l'ordre que l'Eglise doit maintenir dans l'exercice de ces dons » (152).

Aux versets 34 et 35, le souci de Paul est le comportement des femmes, et sa référence à la soumission et à la loi n'est qu'un de ses arguments pour l'appuyer. Comme nous l'avons vu dans I Corinthiens chapitre 11, Paul pouvait rassembler des éléments favorables de diverses sources (incluant les Ecritures) au sujet des couvre-chefs, une coutume basée sur la culture. Son souci premier dans ce passage-là ne concernait pas une doctrine sur la direction, ou sur l'image de Dieu, ou sur les anges dans les services cultuels (bien qu'il les mentionne), mais son souci premier est l'apparence des femmes. Nous ne devrions pas confondre un argument favorable avec le but premier de ce passage. Dans I Corinthiens chapitre 14, l'ordre est le souci principal ; la soumission est un argument pour l'appuyer.

37) *Conflict and Community in Corinth: A Socio-Rhetorical Commentary on I and II Corinthians* (Eerdmans, 1995), 287. De façon similaire, Richard Longenecker écrit : « Ici, les mots de Paul se rapportent au sujet des excès charismatiques discutés aux chapitres 12 à 14, et ils sont destinés à restreindre certaines aberrations qui survenaient au cours du culte de l'Eglise de Corinthe. On ne devrait pas en faire un principe ecclésial général » (*New Testament Social Ethics for Today* [Eerdmans, 1984], 86).

38) Paul ne fournit pas suffisamment d'information pour que nous soyons sûrs au sujet de la nature exacte du problème. Cela pourrait inclure des commentaires impolis, du papotage, des questions bruyantes, ou des cris d'extase (qui caractérisaient les femmes dans certaines religions grecques à mystères). Comme Blomberg le note : « Les égalitaires tout comme les hiérarchiques doivent cesser de s'accuser les uns les autres d'être non-bibliques, et à la place devraient reconnaître plus humblement que les données bibliques ne sont tout simplement pas suffisamment claires pour permettre le dogmatisme, quel que soit le côté » (292).

39) Citations de Hurley de la page 188 de son livre.

40) Grudem a une objection similaire : « Si les femmes étaient perturbatrices, Paul leur dirait juste d'agir d'une façon disciplinée, et pas de se taire complètement... Si le bruit avait été le problème à Corinthe, il aurait interdit de façon explicite les discours *désordonnés*, et pas tout discours » (245). Mais même Grudem ne croit pas que Paul dise aux gens de « se taire complètement ». Son objection peut être liée à sa propre opinion : Si Paul parlait du jugement des prophéties, alors il aurait dit *cela*, plutôt que d'interdire tout discours. Il n'est vraiment pas juste que des gens récusent les interprétations proposées en disant que le texte n'indique pas explicitement ce problème particulier, parce que le texte n'indique pas précisément un *quelconque* problème particulier. Il est inévitable que nous ayons à supposer quel problème correspond le *mieux* à la réponse de Paul.

41) « Nous pouvons supposer que le problème était spécifique à Corinthe et peut-être à quelques autres cités comme elle. Après tout, ses autres instructions dans ce chapitre abordent des abus spécifiques des dons à Corinthe ; les aient-ils généralement obtenus, nous pouvons être sûrs que Paul aurait déjà donné ces règlements durant son séjour prolongé avec eux » (Keener, *Paul, Women and Wives*, 73). Le verset 36 sous-entend aussi que Paul traite des problèmes qui sont uniques à Corinthe.

42) Grudem a une objection similaire : « Sa règle ne peut pas être restreinte à une Eglise locale où il y avait supposément des problèmes... Paul dirige les Corinthiens à se conformer à une pratique qui était universelle dans l'Eglise primitive » (245). Mais l'objection de Grudem s'applique à sa propre opinion également : Il n'y a pas de preuve que d'autres Eglises avaient des problèmes avec un temps d'évaluation des prophéties dans le service cultuel, ni de preuve que la plupart des autres Eglises avaient des femmes insoumises. Paul sous-entend qu'une « règle » n'était pas nécessaire dans la plupart des Eglises ; elles faisaient déjà ce qu'elles étaient censées faire. Tout le monde s'accorde que Paul est en train de dire aux Corinthiens de se conformer à ce que les autres Eglises pratiquaient ; la question est de savoir si la divergence à Corinthe était une perturbation, ou si les femmes pouvaient être tentées de poser des questions au sujet des prophéties.

43) Eugene Peterson donne cette paraphrase dans *The Message* : « Les épouses ne doivent pas perturber le service, en parlant quand elles devraient écouter, en posant des questions qu'elles pourraient de façon plus appropriée poser à leur mari à la maison. Ici, le Livre de la loi de Dieu guide nos manières et nos coutumes. Les épouses n'ont pas la liberté d'utiliser le temps du culte pour bavarder de façon injustifiée ».

Tous droits réservés © – 2007 – Eglise Universelle de Dieu

Women in Church Leadership, part 9

Source : [www.wcg.org/lit/church/ministry/women9.htm](http://www.wcg.org/lit/church/ministry/women9.htm)